

Ville de
Guérande

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Table des matières

1 - INTRODUCTION	3
1 – 1 – PROPOS LIMINAIRES	3
1 – 2 – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2025	3
2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
2 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION.....	5
2 – 1 – 1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
2 – 1 – 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
2 – 2 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7
2 – 3 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10
2 – 4 – LA CAPACITE D’AUTOFINANCEMENT BRUTE ET NETTE PREVISIONNELLE 2025	11
3 – LA SECTION D’INVESTISSEMENT	14
3 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION.....	14
3 – 1 – 1 - LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT	14
3 – 1 – 2 - LES RECETTES D’INVESTISSEMENT	15
3 – 2 – LES DEPENSES REELLES D’INVESTISSEMENT 2025	15
3 – 3 – LES RECETTES REELLES D’INVESTISSEMENT 2025	17
4 - LA DETTE	18
Budget primitif 2025 – Tableau synthétique	19

1 - INTRODUCTION

1 – 1 – PROPOS LIMINAIRES

Pour mémoire, l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. C'est l'objet de la présente note.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2024 en application de l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

1 – 2 – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2025

La ville de Guérande a fait le choix de voter son budget primitif en avril 2025 afin d'ajuster d'une part, ses prévisions de dépenses au regard des dotations de fonctionnement 2025 notifiées par la Préfecture et d'autre part, des recettes prévisionnelles 2025 de fiscalité locale notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les résultats 2024 ayant été déterminés en lien avec les services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et du Service de Gestion Comptable de Pontchâteau en particulier, les excédents cumulés des exercices précédents pourront être inscrits dans le budget primitif 2025 lors de son vote le 2 avril 2025.

Pour l'exercice 2025, la commune n'aura donc pas à adopter de budget supplémentaire courant juin afin de réintégrer les résultats 2024 ainsi que les restes à réaliser 2024 dans ses documents budgétaires. Le besoin d'emprunt nécessaire au financement de la section d'investissement sera donc déterminé dès le vote du budget primitif 2025 ; il pourra faire l'objet d'ajustements par la suite moyennant décision(s) modificative(s).

Le budget primitif 2025 a été dressé de façon à :

- Conserver une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et dans l'objectif de maintenir à un même niveau la qualité des services rendus aux habitants ;
- Dégager un niveau de capacité d'autofinancement nette d'un niveau conséquent pour autofinancer une part substantielle des investissements portés par la commune en 2025 sans augmenter le taux des impôts locaux pour 2025 ;

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'investissements (PPI) présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 12 mars 2025 à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.
- Reprendre en régie directe l'exploitation de la Maison des paludiers
- Poursuivre la professionnalisation de l'organisation de la Fête médiévale afin d'offrir aux guérandaises, au guérandais mais également aux personnes de passage une manifestation de qualité.

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

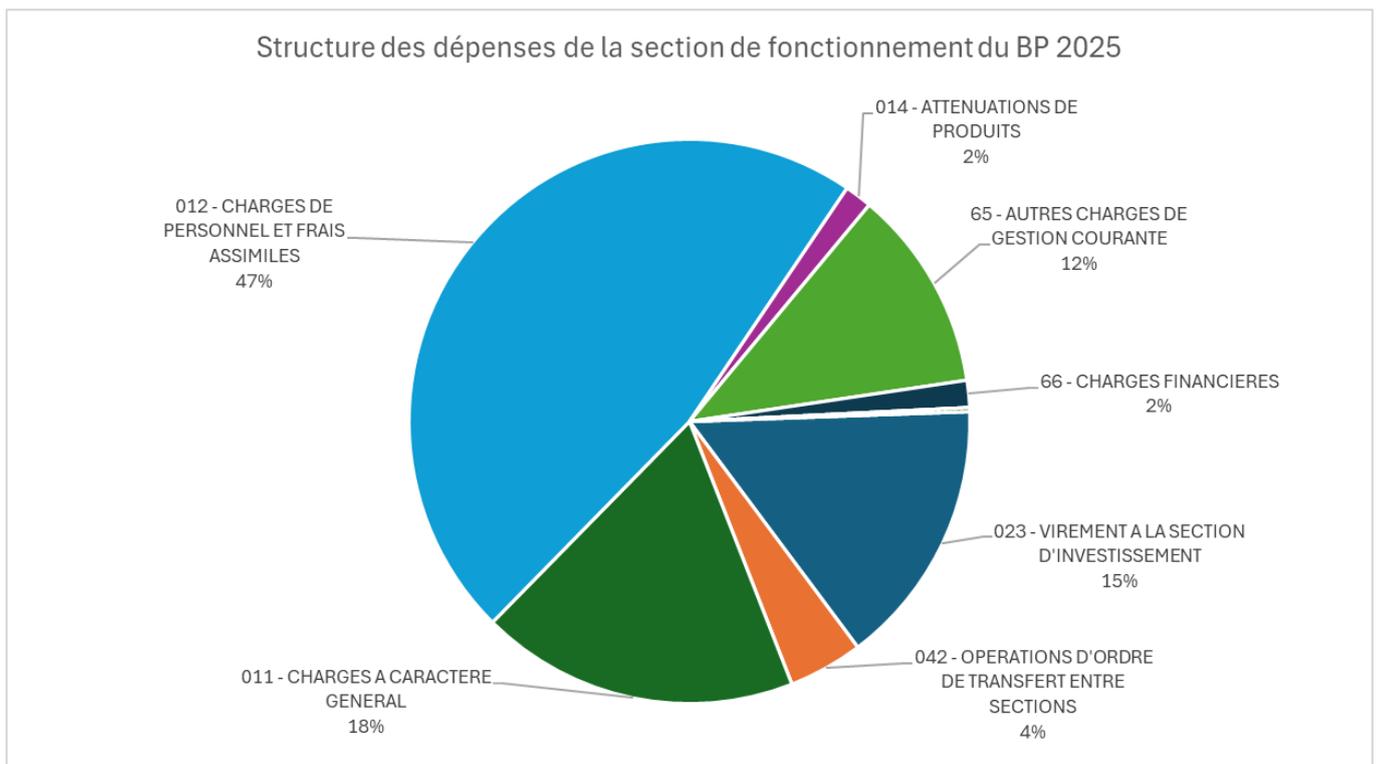
2 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION

La section de fonctionnement du budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses pour 29 178 294,86€.[MG1]

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer ses dépenses du quotidien.

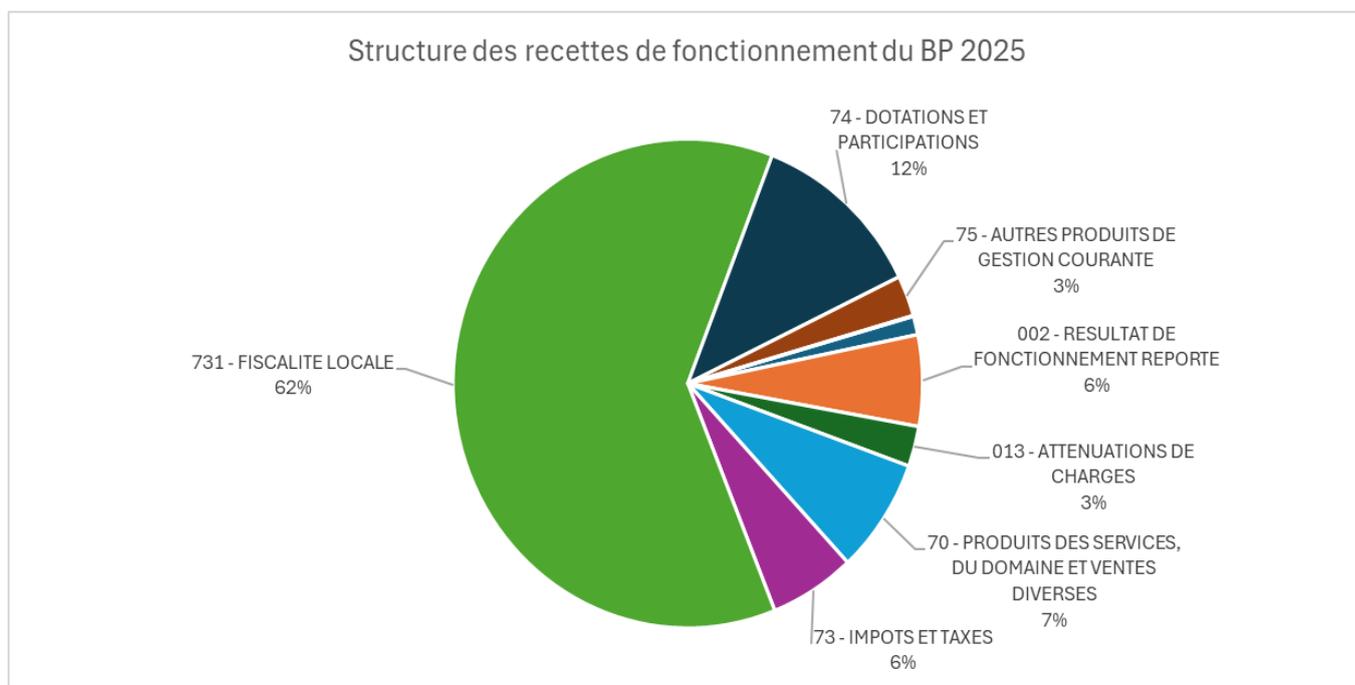
2 – 1 – 1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées 2025
Fonctionnement				
	Dépenses			29 178 294,86
		Ordre		5 721 201,66
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 467 782,66
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 253 419,00
		Réel		23 457 093,20
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 353 540,30
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 742 703,14
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	461 000,00
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 379 562,76
			66 - CHARGES FINANCIERES	452 787,00
			67 - CHARGES SPECIFIQUES	2 500,00
			68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	65 000,00



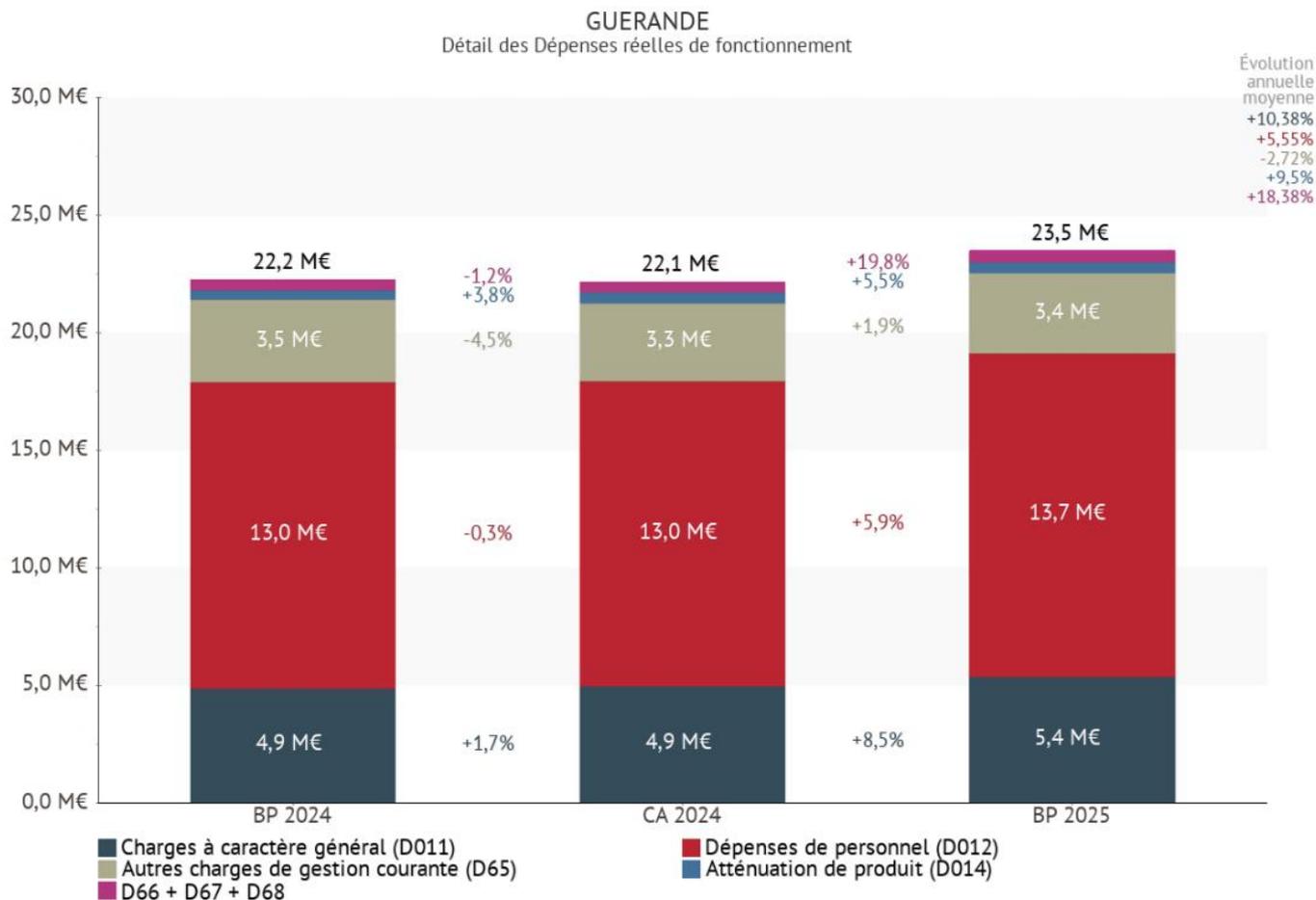
2 - 1 - 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées 2025
Fonctionnement				
	Recette			29 178 294,86
		Ordre		361 483,00
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	361 483,00
		Réel		28 816 811,86
			002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 759 809,86
			013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	776 500,00
			70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 215 300,00
			73 - IMPOTS ET TAXES	1 716 175,00
			731 - FISCALITE LOCALE	18 058 500,00
			74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 492 257,00
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	788 270,00
			77 - PRODUITS SPECIFIQUES	10 000,00



2 – 2 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024 s'élèvent à 29 178 294.86€ dont 23 457 093.20€ de dépenses réelles et 5 721 201.66€ de dépenses d'ordre qui ne donnent pas lieu à décaissement.



Les dépenses réelles prévisionnelles pour 2025 (23.5M€) progresseraient de +1.350M€ par rapport aux dépenses réelles exécutées lors de la gestion 2024 soit une progression envisagée de +6.11% par rapport à 2024 (22.1M€).

Les dépenses de personnel, qui représentent le 1^{er} poste de dépenses de la commune (59%), ont été évaluées à 13.7M€ pour 2025 en hausse de +760K€ par rapport au réalisé 2024 soit +5.85%. Par rapport aux crédits ouverts au budget primitif 2024 (13M€), les crédits ouverts en 2025 augmenteront de +5.55%.

Au rang des mesures nationales ayant des incidences sur le niveau des crédits à ouvrir au chapitre 012 sur 2025, on doit retenir :

- La hausse du taux de cotisation à la CNRACL (+3 points) soit un impact pour les finances de la Ville de + 200K€ (dont +172K€ sur le budget Ville de Guérande et +22K€ sur le budget du CCAS dont le financement est assuré par une contribution du budget de la Ville de Guérande).
- Une hausse des cotisations URSSAF dont le taux de prélèvement passe à 9.88% au 01.01.2025 soit un impact pour la Ville de +75K€ et pour le CCAS de +12K€.
- La mise en place obligatoire d'une protection sociale complémentaire et d'un dispositif de prévoyance au 01.01.2025. Ce dispositif constitue une avancée sociale forte pour les agents mais dont les effets

financiers sont importants pour la Ville de Guérande (+85K€) en raison :

- Du passage d'un contrat facultatif à un contrat obligatoire (nombre de cotisants plus importants)
 - De l'intégration du régime indemnitaire dans la base de cotisation – (montant cotisé plus élevé)
 - Participation minimale obligatoire pour tous les agents (50% mini de la cotisation)
- L'actualisation du régime indemnitaire des agents relevant de la filière « Police municipale » au 01.01.2025 dont l'impact pour les finances de la Ville de Guérande est évalué à 12 500.00€

Globalement, les mesures nationales concernant les RH ayant un impact sur les budgets locaux sont chiffrées pour la Ville à 375K€ environ pour 2025.

Au rang des éléments internes et ayant des incidences sur les crédits à ouvrir sur le chapitre 012 pour 2025, on recense :

- L'impact de l'évolution naturelle de la masse salariale (GVT, évolution des échelons et des avancements).
- L'effet en année pleine des recrutements opérés courant 2024
- L'impact de la mise en place du « Complètement Indemnitaire Annuel » courant 2023 dont le 1er versement sera opéré en 2025
- L'impact des mesures adoptées en juin et novembre 2024 sur le régime indemnitaire servi aux agents
- La reprise en régie de l'exploitation de la Maison des paludiers
- Le renfort de la Direction des Services Techniques pour consolider sa capacité opérationnelle et sa réactivité.

A noter que le budget primitif 2025 fait mention de 670K€ de dépenses de personnel supportées par la Ville de Guérande (intégrées dans les 13.7M€ du chapitre 012) qui seront refacturées au SIVOM de la Madeleine (pour mémoire les dépenses supportées par le SIVOM sont partagées entre Guérande et Saint-Lyphard à hauteur de 65/35 environ).

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) ont été budgétées pour 5.350M€ pour 2025, en hausse de +500K€ par rapport aux ouvertures de crédits 2024 (4.850M€) ou +420K€ par rapport aux dépenses mandatées au cours de l'exercice 2024 (+8.5%).

Ces dépenses, représentent 23% des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2025 progressent notamment en raison :

- De la reprise en régie directe de l'exploitation de la Maison des paludiers (+52K€ environ)
- De l'externalisation de certaines missions de la Direction des Services Techniques (entretien des espaces verts pour +200K€ et voirie pour +180K€ au titre du balayage et de l'entretien du marché voire encore de l'entretien des grilles et curage des avaloirs).

Les dépenses prévues au chapitre 65 pour 2025 (versements aux organismes extérieurs, aux associations et indemnités aux élus) sont stables par rapport au prévisionnel 2024 et au réalisé 2024 ; elles sont envisagées pour 3.4M€ en 2025 (contre 3.3M€ de dépenses mandatées en 2024) soit une hausse de +1.86%.

Elles intègrent en 2025 pour :

- 725K€ de participation de la ville de Guérande aux dépenses de fonctionnement retracées dans le budget du SIVOM de la Madeleine pour 2025 (contre 600K€ en 2023). La hausse de la contribution en fonctionnement pour le SIVOM s'explique notamment par une hausse des intérêts de la dette supportés par le SIVOM (en lien avec les emprunts à souscrire pour financer l'Accueil Périscolaire

et le terrain synthétique) mais aussi par la quasi-absence de reports en section de fonctionnement au 31.12.2024.

- 1.140M€ au bénéfice du CCAS (contre 1.280 prévus au BP 2024). La participation de la Ville au CCAS est déterminée au plus juste en fonction des résultats de fonctionnement dégagés par l'établissement au terme du dernier exercice clos. De plus, en fin d'exercice, la participation de la Ville est versée en fonction des réels besoins en trésorerie de l'établissement. Ainsi, sur 2024, seuls 1.210K€ ont été versés au CCAS sur les 1.280M€ prévus. Pour 2025, la contribution de la Ville au CCAS a pu également être modulée en raison de l'autorisation donnée au CCAS par le ministère des Finances pour reprendre en section de fonctionnement des résultats d'investissement cumulés non consommés (pour 58K€ environ).
- 165K€ de concours financiers prévisionnels en direction des associations (stable par rapport à 2024). A noter que la Ville de Guérande ne contribue plus au financement de la Mission locale à compter de 2025, cette structure étant désormais financée par CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo (pour environ 35K€ environ).
- 125K€ en direction du Comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Guérande (stable par rapport à 2024 et conforme à la Convention signée entre la Mairie et le COS).
- 99K€ en direction des PEP Anjou Atlantique afin de participer à des actions en direction des jeunes (stable par rapport à 2024).
- 108K€ en direction de la structure d'accueil de jeunes enfants « BB d'Éole » (+3K€ par rapport à 2024).
- 687K€ de subventions de fonctionnement en direction des écoles privées pour 2025 (en baisse de -13K€ par rapport à 2024 compte tenu de la diminution constatées sur les effectifs scolarisés)
- 191K€ d'indemnités et de cotisations pour les élus sur 2024 (contre 196K€ mandaté sur 2024) ainsi qu'un budget de formation de 3 000.00€ pour les élus.

Les crédits ouverts pour 2025 au niveau du chapitre 014 (atténuations de produits) sont en hausse de +24K€ en raison :

- D'une hausse prévisionnelle du prélèvement SRU (+20K€ par rapport au prélèvement enregistré sur 2024 qui s'est établi à 171K€)
- D'une hausse du prélèvement au titre FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) pour +14K€ (soit un prélèvement prévisionnel de 240K€).

A noter que le prélèvement dont fait l'objet la Ville de Guérande au titre de la Loi SRU ne sera pas inscrit encore dans sa globalité sur l'exercice 2025.

En effet, de la même façon que la Ville avait pu faire valoir des dépenses déductibles sur 2023 (230K€ environ) et sur 2024 (60K€ environ) ; la Ville de Guérande sera en mesure de déduire pour 50K€ de dépenses déductibles sur son prélèvement 2025. Ces 50K€ correspondent à un acompte sur subvention d'investissement versée par la Ville pour rénover le Foyer des Jeunes Actifs fin 2023.

En l'absence de dépenses déductibles opérées sur 2024, la Ville essuiera 100% du prélèvement sur ses recettes 2026 (soit environ 220 à 230K€ environ).

Les charges financières (chapitre 66) ont été budgétées pour 453K€ ; elles correspondent :

- Aux intérêts des emprunts précédemment souscrits par la commune ;
- Aux intérêts des nouveaux emprunts dont la Ville envisage la mobilisation au cours de l'exercice 2025 ;
- Aux intérêts de la part « financement » du PPP « Eclairage public »
- Aux intérêts de l'opération « Gendarmerie »

Les charges financières supportées par la commune représentent moins de 2% des charges réelles de fonctionnement de la commune retracées dans le budget primitif 2025.

2 – 3 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement ont été évaluées à 27.4M€ pour 2025, en hausse de +2.80% par rapport aux recettes réellement encaissées sur 202324 (+ 746K€).

Elles se composent de :

- 19.8M€ de recettes fiscales (dont 1.515M€ d'attributions de compensation versées par Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo à la commune, 182K€ de dotation de solidarité communautaire également versée par Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo, 15.5M€ de recettes issues des impôts locaux, 1.3M€ de droits mutation, 450K€ de taxe sur l'électricité, 480K€ de taxe sur les éoliennes en mer et 280K€ de taxe de séjour).
- 3.5M€ de dotations versées par l'État au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement notamment ou encore par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). A noter que si la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est prévue en hausse en 2025 par rapport à 2024 (+26K€), en revanche, la Dotation Nationale de Péréquation continue son érosion (-20K€ environ).
- 2.2M€ de produits des services (hausse prévisionnelle de +11.31% par rapport au réalisé 2024).

Les recettes des impôts locaux progressent en 2025 moyennant notamment la revalorisation par l'État des valeurs locatives qui servent à la détermination des cotisations d'impôts locaux (+1.7% pour 2025 en application de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé – IPCH – contre +3.90% en 2024).

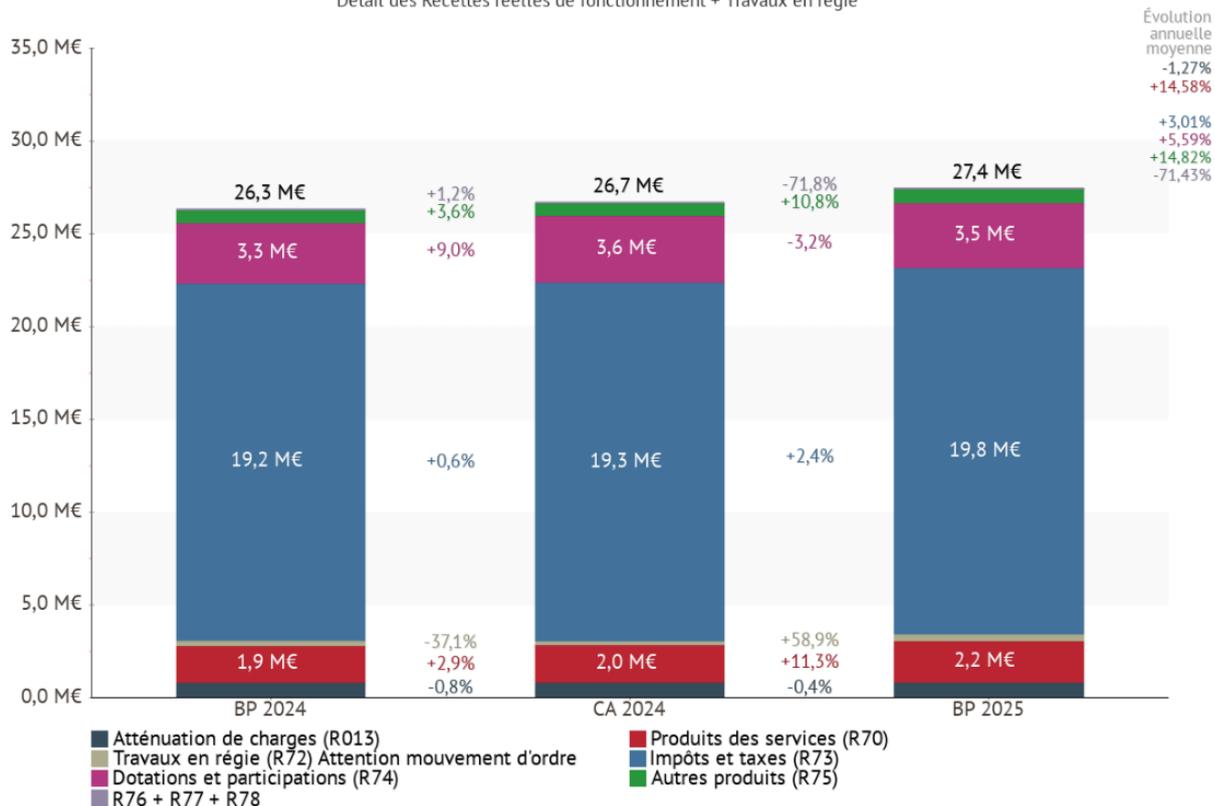
La recette supplémentaire attendue de l'application de cette mesure de revalorisation nationale des valeurs locatives est de + 150K€ pour la commune environ.

Les taux des impôts locaux ne sont pas revalorisés sur 2025. Ils en restent à leurs niveaux de 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune pour 2025 intègrent également :

- Pour 770K€ d'atténuations de charges (chapitre 013) en lien avec les charges supportées par le budget de la Ville de Guérande et refacturées en fin d'année au budget du SIVOM de la Madeleine ;
- Pour 788K€ « d'autres produits de gestion courante » retracés sur le chapitre 65 dont les revenus issus principalement de la location de la Gendarmerie à l'État pour 363K€ voire encore pour 230K€ de revenus des immeubles (diverses locations). Ce chapitre budgétaire est particulièrement volatil, il retrace entre autres choses les recettes issues des remboursements d'assurance ; la prévision de recettes en est d'autant plus délicate à effectuer.

GUERANDE
Détail des Recettes réelles de fonctionnement + Travaux en régie



2 – 4 – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ET NETTE PREVISIONNELLE 2025

La Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF brute doit permettre de rembourser le capital des emprunts précédemment souscrits par la commune.

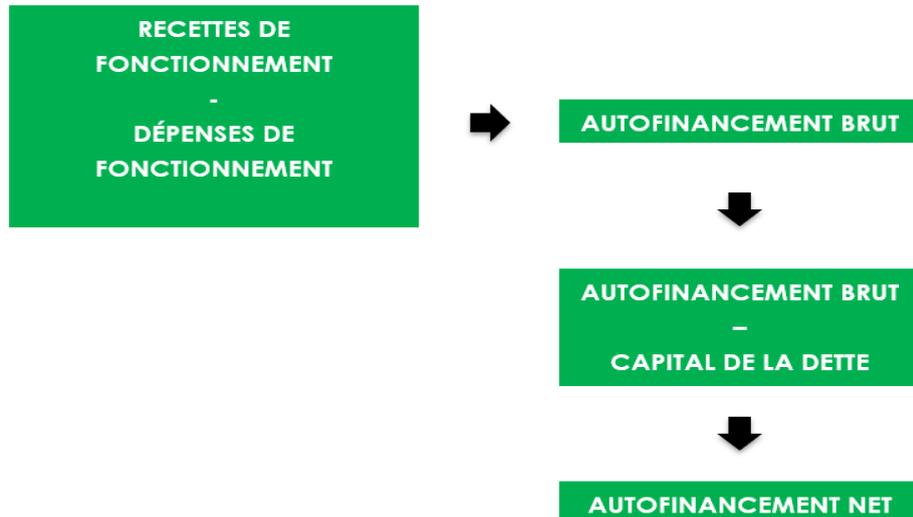
La Capacité d'Autofinancement nette est le solde, une fois le remboursement de la dette en capital effectué, qui permettra à la commune d'autofinancer ses dépenses d'investissement. La CAF nette peut aussi être appréciée comme une capacité dont dispose la commune pour mobiliser de nouveaux emprunts et donc assurer une nouvelle charge de la dette (en intérêts et en capital).

Ces agrégats financiers sont calculés sur les seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE

GRILLE DE LECTURE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE :

Décomposition de la constitution de l'épargne



Le budget primitif 2025 envisage une évolution des recettes réelles de fonctionnement (dont les travaux en régie) de +2.80% en 2025 par rapport au réalisé 2024 et une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +6.11% en 2025 par rapport au réalisé 2024.

Le budget primitif 2025 permettrait ainsi d'afficher une capacité d'autofinancement **brute** prévisionnelle de 3.9M€ environ (contre 4.5M€ lors du vote du budget primitif 2024).

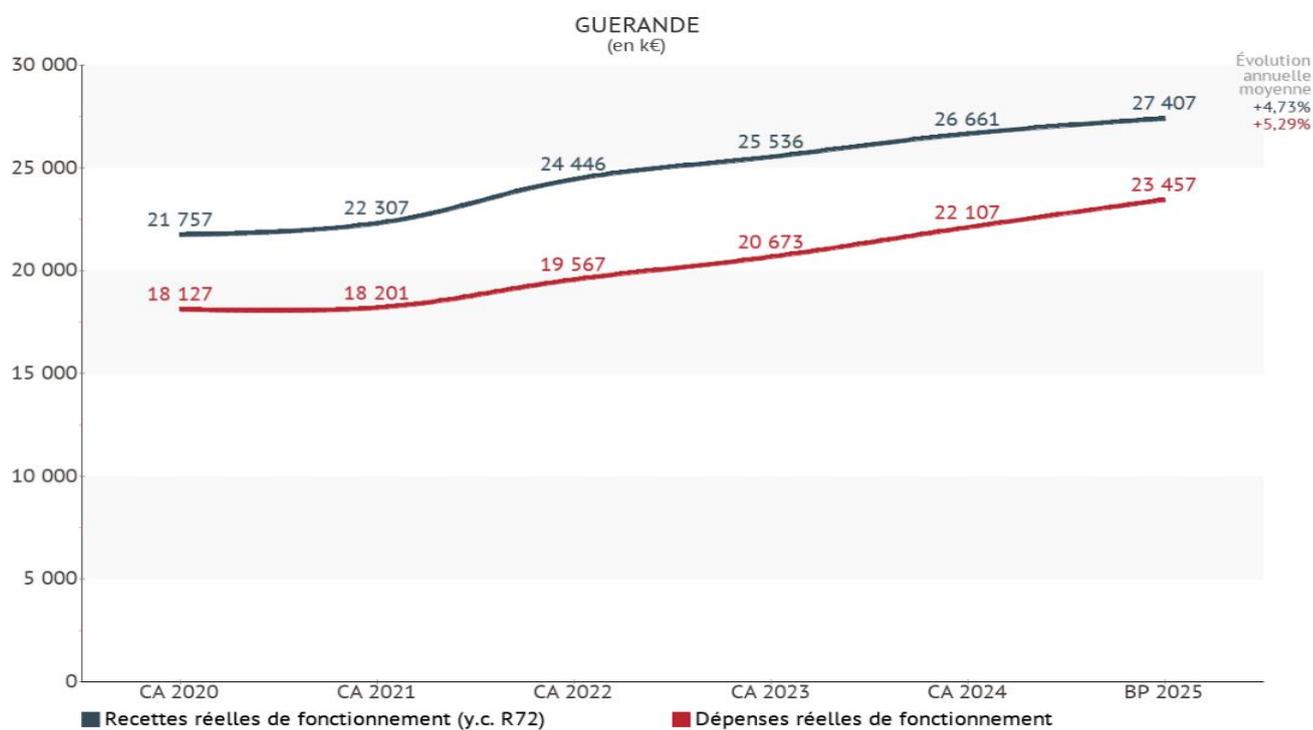
Ces résultats prévisionnels sont certes en baisse par rapport à 2024, toutefois le niveau de CAF brute prévisionnel envisagé par la Ville de Guérande demeure conséquent puisqu'il représente plus de 14% de ses recettes réelles de fonctionnement.

De plus, le niveau de CAF brute prévisionnel 2025 dégagé par la Ville de Guérande serait suffisant pour lui permettre :

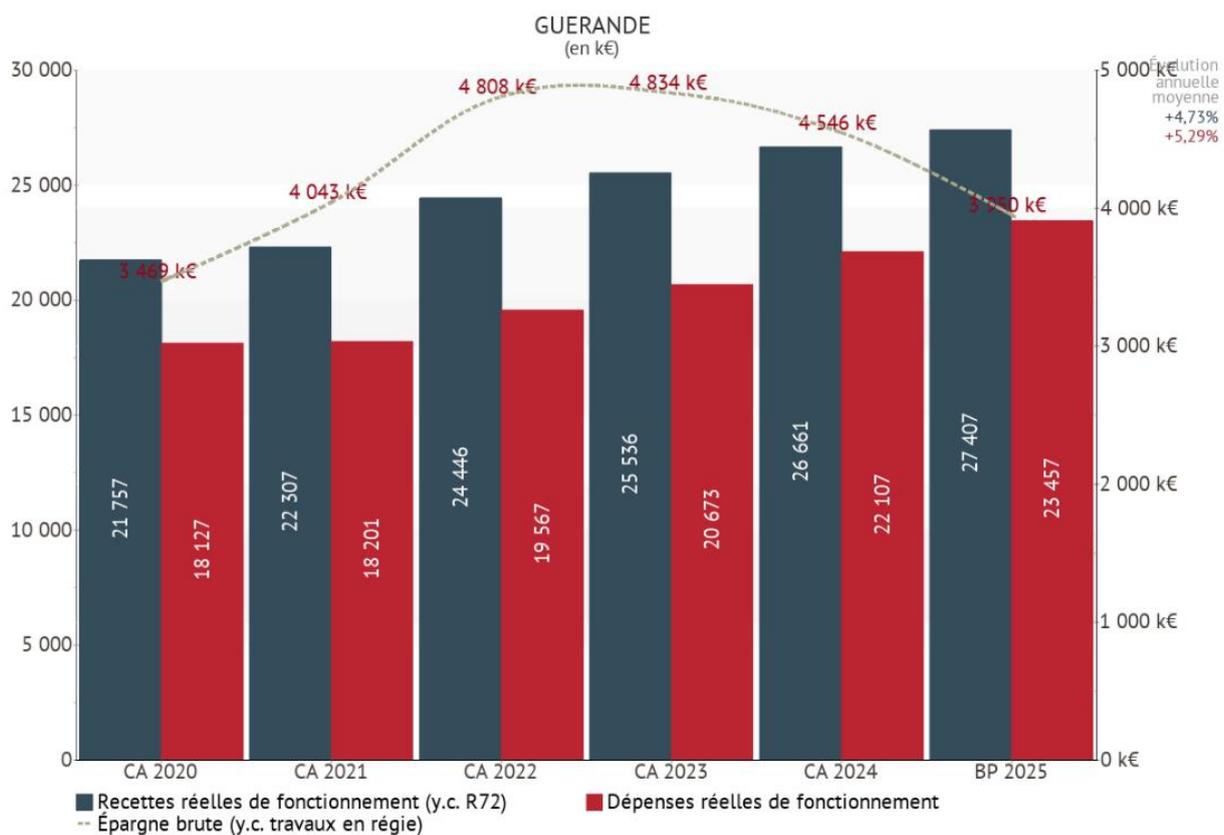
- De rembourser l'annuité en capital de ses emprunts (budgétée pour 2.4M€ pour 2025 dont une fraction d'annuités supplémentaires consécutive aux nouveaux emprunts dont la mobilisation est prévue pour 2025)
- De dégager une **capacité d'autofinancement nette positive d'environ 1.5M€** (contre 1.940M€ inscrits au BP pour l'exercice 2024).

Cette CAF nette prévisionnelle de 1.5M€ sera affectée au financement des dépenses d'équipement qui seront mandatées par la Ville de Guérande au cours de l'exercice 2025 et qui ont été récapitulées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 12 mars 2025.

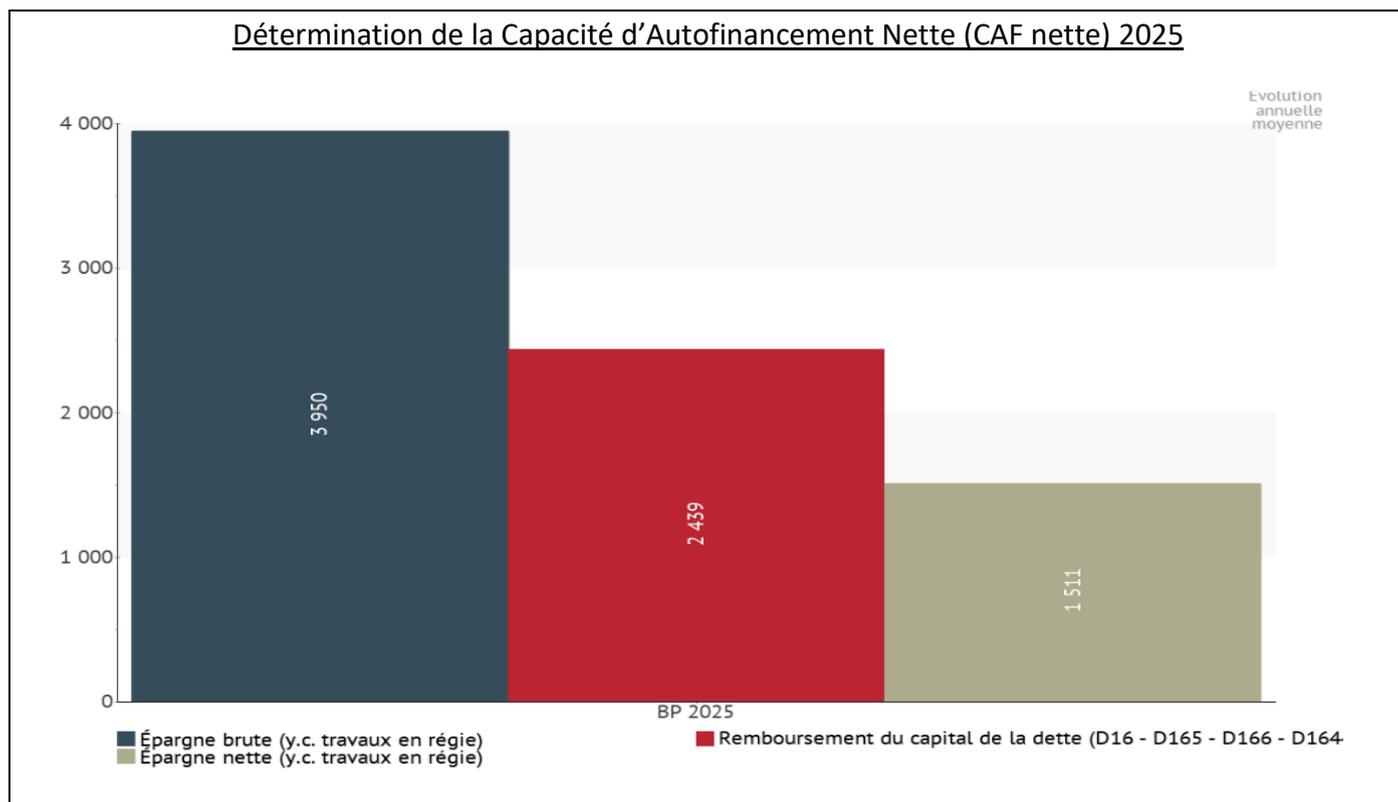
Évolution des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2024



Évolution de la Capacité d'autofinancement brute (CAF brute) entre 2020 et 2025



Détermination de la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette) 2025



3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION

La section d'investissement du budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses pour 23 777 575.49€.

Le budget d'investissement permet à la commune de préparer son avenir.

3 – 1 – 1 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées 2025
Investissement				
	Dépenses			23 777 575,49
		Ordre		861 483,00
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	361 483,00
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00
		Réel		22 916 092,49
			001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 230 924,52
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 000,00
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 439 503,00
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 613 122,77
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 829 439,56
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 975 200,15
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 734 015,49
			27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	62 887,00
			4541101 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	15 000,00

3 – 1 – 2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées 2025
Investissement				
	Recette			23 777 575,49
		Ordre		6 221 201,66
			021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 467 782,66
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 253 419,00
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00
		Réel		17 556 373,83
			024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 400 000,00
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 262 803,02
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 836 683,81
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 002 000,00
			27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 887,00
			4541202 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (RECETTES)	15 000,00

3 – 2 – LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2025

Hors déficit d'investissement reporté (4.2M€), hors remboursements de dettes en capital (2.4M€) et hors opérations d'ordre, la commune a inscrit à son budget primitif 2025 pour 16.6M€ de dépenses d'équipement dont :

- 2.7M€ de restes à réaliser 2024 (crédits d'investissement 2024 engagés fin 2024 qui seront réalisés en 2025)
- 13.9M€ de crédits nouveaux en application du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024/2028

Après avoir investi pour près de 8.7M€ au cours de l'exercice 2024, l'effort d'investissement de la Ville de Guérande pour 2025 sera également particulièrement conséquent.

N° de politique publique	N° d'opération	Réalisé	Cumul préparation budgétaire	Montant des prévisions de report votées	Cumul prévisions votées
		2024	2025	2025	2025
Total		8 657 692,89	13 917 532,66	2 678 132,31	16 595 664,97
OPERATIONS A VENTILER					
	0 - OPERATIONS NON VENTILABLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	1 - ESPACE PUBLIC	787 727,72	698 000,00	0,00	698 000,00
	2 - MONUMENTS HISTORIQUES OU NON PATRIMOINE CULTURELS ET AUTRES	1 926 151,70	1 890 574,00	409 944,65	2 300 518,65
	3 - GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE	1 067 947,91	946 837,72	498 511,20	1 445 348,92
	4 - FONCIER	1 173 658,54	1 625 000,00	653 218,88	2 278 218,88
	5 - FONCIER	111 360,59	111 496,00	111 142,03	222 638,03
	6 - PARTICIPATION SIVOM DE LA MADELEINE	988 439,54	927 200,00	134 764,06	1 061 964,06
	7 - AMENAGEMENTS STRUCTURANTS	205 893,83	221 000,00	126 289,00	347 289,00
	8 - PROJETS STRUCTURANTS	553 538,01	3 004 000,00	606 583,78	3 610 583,78
	9 - PROVISIONS POUR ETUDES ET TRAVAUX	1 840 539,05	4 473 424,94	116 765,27	4 590 190,21
		2 436,00	20 000,00	20 913,44	40 913,44

Parmi les projets inscrits au budget primitif 2025, on retiendra^[MG2] :

- 317K€ au titre de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo
- 350K€ de travaux en régie
- La poursuite des travaux de rénovation du Centre administratif qui accueille les services de La Poste et de la Police municipale (631K€)
- La traversée du village de CLIS (pour 300K€ de crédits de paiement 2025)
- La restauration de la collégiale Saint-Aubin (pour 500K€ de crédits de paiement 2025)
- La fin des travaux de rénovation du clocher de l'église du village de Saillé (192K€)
- La poursuite des travaux d'aménagement du faubourg Bizienne (852K€ de crédits de paiement 2025)
- La transformation en synthétique du terrain de football de Guérande centre pour 1.7M€
- La pose de modulaires pour accueillir dans de meilleures conditions de travail les agents du Centre Technique Municipal (CTM) pour 2.3M€
- La poursuite du plan de rénovation de l'éclairage public pour 573K€
- La poursuite de la modernisation du parc roulant de la Ville pour 670K€
- La pose d'aménagements de sécurité dans les villages pour 300K€
- Des travaux sur les ouvrages (Korrigan)
- Des études programmatiques concernant le devenir du centre culturel Athanor – Michel RABREAU et la chapelle du Carré Saint-Jean

Les autorisations de programme actuellement ouvertes seront rephasées pour prendre en compte à la fois d'éventuelles augmentation d'enveloppes de travaux mais aussi dans la perspective de reprendre l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement pour chacun des projets^[MG3].

N° AP	Intitulé	Montant de l'AP	Exécuté sur AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
1_2023	AMENAGEMENT FAUBOURG BIZIENNE	1 872 000,00 €	84 661,93 €	852 000,00 €	935 338,07 €	- €	- €	- €
2_2023	REHABILITATION ET EXTENSION DE JEAN MENAGER (TRANCHE 2)	1 800 000,00 €	1 457 646,95 €	30 000,00 €	312 353,05 €			
3_2023	REHABILITATION ET RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE DE SAILLE	560 000,00 €	367 838,28 €	192 161,72 €	- €	- €	- €	- €
4_2024	AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CLIS	900 000,00 €	15 861,00 €	300 000,00 €	584 139,00 €	- €	- €	- €
5_2024	MATERIELS ROULANTS	2 000 000,00 €	44 613,44 €	500 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	255 386,56 €
6_2024	RENOVATION ECOLE BOIS ROCHEFORT	8 800 000,00 €	124 855,55 €	1 300 000,00 €	4 150 000,00 €	3 225 144,45 €	- €	- €
7_2024	TERRAIN SYNTHETIQUE	1 700 000,00 €	- €	1 700 000,00 €				
8_2024	MODULAIRES CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	2 300 000,00 €	- €	2 300 000,00 €				
9_2024	RESTAURATION COLLEGIALE (TRANCHE 1)	1 860 000,00 €	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	360 000,00 €	- €
10_2024	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	800 000,00 €	- €	510 000,00 €	150 000,00 €	140 000,00 €	- €	- €

3 – 3 – LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2025

Pour financer ses dépenses d'équipement, la commune pourra compter sur :

- La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette) prévisionnelle dégagée au niveau de la section de fonctionnement de son budget 2025 pour 1.5M€
- 900K€ de FCTVA
- 300K€ de taxe d'aménagement
- 4.8M€ de subventions d'investissement (dont certaines déjà notifiées comme le fonds vert en ce qui concerne la rénovation/extension de l'école de Bois Rochefort reprises dans les restes à réaliser en recettes)^[MG4]
- 525K€ d'autres recettes d'investissement (dont les recettes du mécénat)
- Des cessions d'actifs pour 1.4K€ (dont l'ancien hôpital Saint-Jean pour 850K€ et 500K€ de terrains sur zone commerciale de Villejames)
- Son fonds de roulement (sa trésorerie) pour 2.1M€

Globalement, les recettes d'investissement prévisionnelles de la Ville de Guérande (hors emprunt) s'élèvent pour 2025 à 11.6M€. Rapportées aux 16.6M€ de dépenses d'équipements prévisionnelles, la Ville de Guérande dégage donc un besoin de financement de 5M€ au titre de l'exercice 2025.

Ce besoin de financement résiduel prévisionnel sera couvert moyennant l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 5M€ qui sera levé en fonction de l'avancée des dépenses d'investissement et du niveau de trésorerie de la Ville vraisemblablement avant l'été 2025.

Actuellement, les taux pratiqués par les banques pour un emprunt de 2M€ sur 20 ans s'élèvent aux alentours des 3%. La consultation des banques sera lancée au cours du printemps 2025.

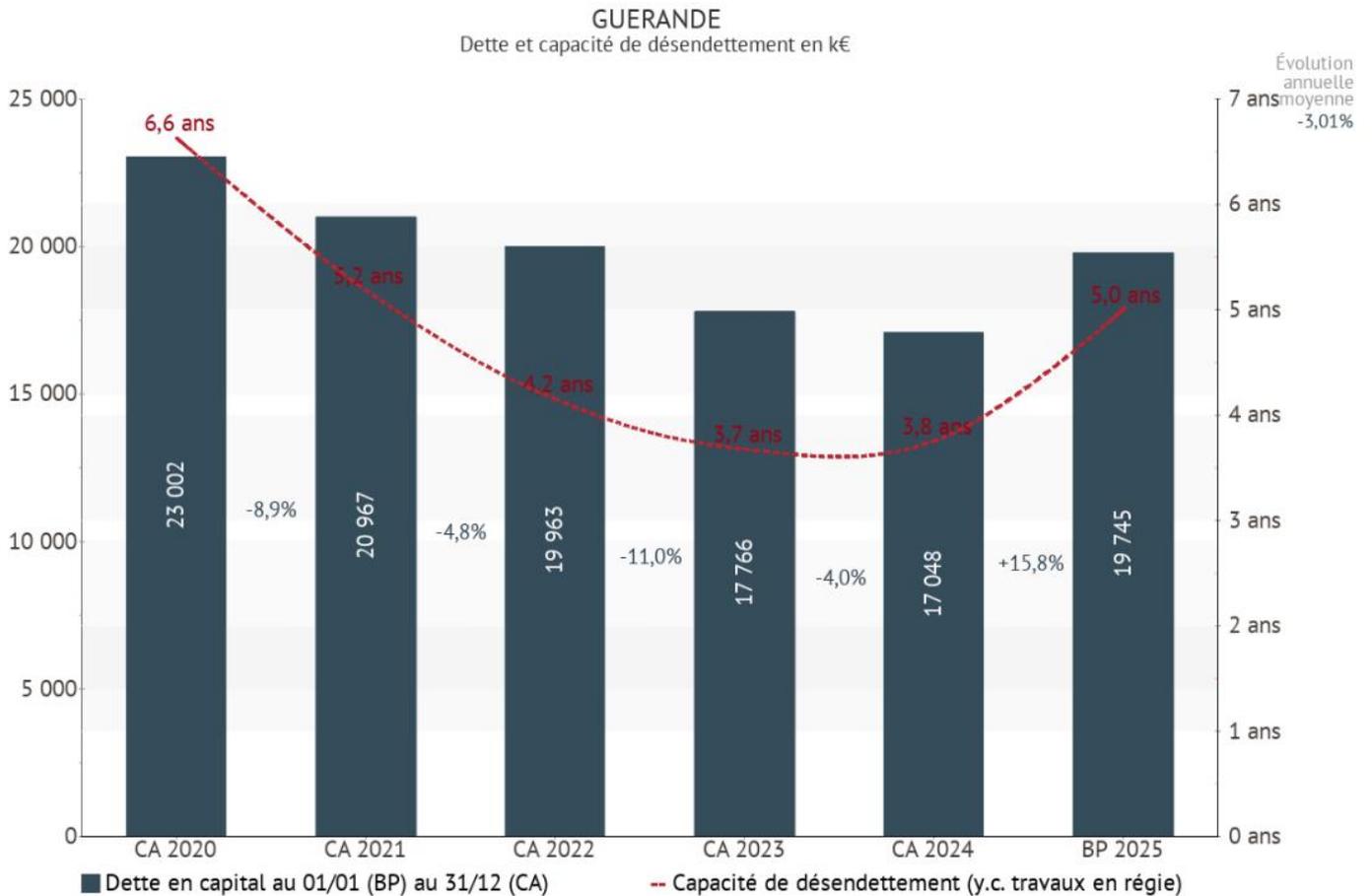
Le plan de financement des investissements inscrits au budget primitif 2025 serait le suivant :

Dépenses d'investissement	16 600 000,00 €	Recettes d'investissement	16 600 000,00 €
		Dont FCTVA	900 000,00 €
		Dont taxe d'aménag.	300 000,00 €
		Dont Subventions	4 840 000,00 €
		Dont autres (mécénat, etc...)	525 000,00 €
		Dont emprunt	5 000 000,00 €
		Dont CAF nette	1 510 000,00 €
		Dont cessions d'actifs	1 400 000,00 €
		Dont Fonds de roulement	2 125 000,00 €

4 - LA DETTE

Malgré le recours à emprunt prévisionnel de 5M€ au cours de l'exercice 2025, l'encours de dettes de la ville de Guérande s'élèverait au 31/12/2025 à 19.7M€.

La capacité de désendettement serait de 5 années environ (bien en deçà du niveau d'alerte de 8 à 10 ans établi par les services de la DGFIP).



Budget primitif 2025 – Tableau synthétique

	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Evolutions	
	M57	M57	M57	BP 2025 / BP 2024	BP 2025 / CFU 2024
RECETTES DE GESTION	26 261 409,00 €	26 625 610,00 €	27 397 002,00 €	+4,32%	+2,90%
Produits des services (R70)	1 933 405,00 €	1 990 212,00 €	2 215 300,00 €	+14,58%	+11,31%
Travaux en régie (R72)	350 000,00 €	220 270,00 €	350 000,00 €	+0,00%	+58,90%
Impôts et taxes (R73)	19 197 518,00 €	19 317 791,00 €	19 774 675,00 €	+3,01%	+2,37%
Dotations et participations (R74)	3 307 436,00 €	3 605 984,00 €	3 492 257,00 €	+5,59%	-3,15%
Autres produits (R75)	686 550,00 €	711 483,00 €	788 270,00 €	+14,82%	+10,79%
Atténuation de charges (R013)	786 500,00 €	779 870,00 €	776 500,00 €	-1,27%	-0,43%
DÉPENSES DE GESTION	21 764 596,00 €	21 672 572,00 €	22 936 806,00 €	+5,39%	+5,83%
Charges à caractère général (D011)	4 850 000,00 €	4 934 234,00 €	5 353 540,00 €	+10,38%	+8,50%
Dépenses de personnel (D012)	13 019 588,00 €	12 983 698,00 €	13 742 703,00 €	+5,55%	+5,85%
Atténuation produits (D014)	421 000,00 €	436 903,00 €	461 000,00 €	+9,50%	+5,52%
Autres charges courantes (D65)	3 474 008,00 €	3 317 737,00 €	3 379 563,00 €	-2,72%	+1,86%
ÉPARGNE DE GESTION	4 496 813,00 €	4 953 038,00 €	4 460 196,00 €	-0,81%	-9,95%
Intérêts de la dette existante	434 000,00 €	424 717,00 €	452 787,00 €	+4,33%	+6,61%
Soldes financiers, exceptionnels & provisions	29 500,00 €	17 787,00 €	- 57 500,00 €		
ÉPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)	4 092 313,00 €	4 546 108,00 €	3 949 909,00 €	-3,48%	-13,11%
Amortissement du capital de la dette existante	2 152 070,00 €	2 111 094,00 €	2 439 303,00 €	+13,35%	+15,55%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 940 243,00 €	2 435 014,00 €	1 510 606,00 €	-22,14%	-37,96%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors D16)	13 054 666,00 €	8 657 693,00 €	16 595 865,00 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors R16)	5 503 867,00 €	2 775 199,00 €	7 960 071,00 €		
BESOIN FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	7 550 799,00 €	5 882 494,00 €	8 635 794,00 €		
Emprunt	1 425 642,00 €	1 387 755,00 €	5 000 000,00 €		
Amortissement du capital	2 152 070,00 €	2 111 094,00 €	2 439 303,00 €		
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 184 913,00 €	4 184 913,00 €	2 125 188,00 €		
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	2 768 969,00 €	2 768 969,00 €	1 759 810,00 €		
Déficit de fonctionnement reporté (D002)	- €	- €	- €		
Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €		
Déficit d'investissement reporté	3 122 147,00 €	3 122 147,00 €	4 230 925,00 €		
Excedent de fonctionnement capitalisés (R1068)	4 538 091,00 €	4 538 091,00 €	4 596 303,00 €		
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	- 1,00 €	2 125 188,00 €	- €		
Résultat de fonctionnement de l'année	- €	6 356 114,00 €	- €		
ENCOURS DE DETTE AU 31/12 (de l'exercice)	17 048 173,00 €	17 048 173,00 €	19 744 767,00 €		
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMMENT (en années)	4,17	3,75	5,00		